



## Traité Baba Batra

### Michna 7 - Chapitre 6

מִי שֶׁהִיטָה דֶּרֶךְ הַרְבֵּי עוֹבְרֵת לְתוֹךְ שְׂדֵהוּ,  
וְנִטְלָה וְנִתְּן לָהֶן מִן הַצֵּד,  
מֶה שֶׁנִּתְּן וְנִתְּן, וְשָׁלוּ לֹא הִגִּיעוּ.  
דֶּרֶךְ הַיְחִיד, אֶרְבַּע אַמּוֹת,  
וְדֶרֶךְ הַרְבֵּי, שֵׁשׁ עֶשְׂרֵה אַמּוֹת.  
דֶּרֶךְ הַמֶּלֶךְ, אֵין לָהּ שְׁעוֹר,  
דֶּרֶךְ הַקֶּבֶר, אֵין לָהּ שְׁעוֹר.  
הַמַּעֲמָד,  
דִּינִי צִיפּוֹרִין אָמְרוּ:  
בֵּית אֶרְבַּעַת קָבִים.

Si un chemin public passe à travers le champ d'un particulier et que celui-ci le déplace sur le côté à l'intention du public, ce qu'il a donné est donné, ce qu'il a repris ne lui a pas laissé. Un chemin privé [a une largeur] de 4 coudées, un chemin public, de 16 coudées, la route du roi n'a pas de limite ; la route [qui mène] à la tombe n'a pas de limites. La station funéraire, disent les juges de Tsiptori, et un espace de 4 Qav d'ensemencement.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)